

PASICRISIE LUXEMBOURGEOISE
N° 1/2019

TABLE DES MATIERES

JURISPRUDENCE

Assurance

Subrogation conventionnelle – Subrogation légale – Caractère subsidiaire – Indemnisation de l'assuré – Concomitance ou antériorité entre la subrogation conventionnelle et le paiement – Preuve de l'obligation au paiement de l'assureur subrogé (non) – C. civ., art. 1249, art. 1250-1 et 1251-3 et Loi du 27 juillet 1997, art. 52, al. 1er. 54

Contrats, conventions et obligations –

1° Erreur – Erreur sur la substance – Notion – Qualité spécifique recherchée par une partie – Possibilité d'exploiter une crèche dans un immeuble acheté – Nécessité de la connaissance de cette qualité par le cocontractant – Connaissance par l'agent immobilier – Insuffisance – C. civ., art. 1110. 35

2° Erreur – Erreur sur la substance – Caractère excusable de l'erreur – Eléments à prendre en considération – Compétences du contractant victime de l'erreur – Obligation de se renseigner – C. civ., art. 1110. 35

3° Dol – Mensonge – Intention de tromper – Mensonge émanant d'un tiers – Indifférence – Exception – Tiers mandataire – Complicité – Distinction entre parties et tiers – C. civ., art. 1116. 35

Copropriété des immeubles bâtis

1° Assurance-dommage – Etendue – Immeuble en copropriété – Contrat souscrit par le syndicat – Distinction entre parties communes et privatives (non) – Syndicat agissant comme représentant de la collectivité et des copropriétaires individuels – Loi du 16 mai 1975, art. 11, art. 12 et art. 32. 54

2° Qualité pour agir en justice – Atteinte aux parties communes – Droit d'action du syndicat – Droit concurrent des copropriétaires – Condition – Existence d'un trouble dans la propriété ou la jouissance du lot du copropriétaire – Inclusion de l'atteinte à la quote-part des parties communes – Loi du 16 mai 1975, art. 12. 67

3° Assemblée générale des copropriétaires – Décision – Force exécutoire immédiate – Exceptions – Décision contraire de l'assemblée générale – Annulation par un tribunal – Persistance de la décision jusqu'au jour où la décision d'annulation est coulée en force de chose jugée – Approbation des comptes – Obligation de payer la quote-part – Possibilité d'obtenir le remboursement en cas d'annulation – Loi du 16 mai 1975, art. 14, 1. et 34. 88

Droit de la consommation

Clauses abusives – Inapplicabilité aux clauses contractuelles directement fixées par des dispositions légales ou réglementaires – Disposition légale en matière de proposition d'assurance – C. consommation, art. L. 211-5; Loi du 27 juillet 1997, art. 9. 33

Droit international privé

- 1° Conflit de juridictions – Règlement Bruxelles I bis – Litispendance internationale – Identité d'objet – Notion – Demande d'annulation d'un contrat – Demande en exécution du même contrat – Identité – Identité de cause – Demandes reposant sur les mêmes rapports contractuels – Règlement Bruxelles I bis, art. 3 et 29-1. 83
- 2° Contrats – Preuve – Facture acceptée – Loi applicable – Loi du for – Règlement (CE) n° 593/2008 du 17 juin 2008, art. 18 – C. com., art. 109. 92

Droit pénal

- 1° Droit pénal général – Tentative – Commencement d'exécution – Définition – Application – Escroquerie – Escroquerie aux fins d'instituer frauduleusement l'auteur comme légataire universel de la victime – Institution ne produisant ses effets qu'après le décès du testateur et d'une demande en délivrance du legs – Circonstances n'enlevant pas aux manœuvres le caractère de commencement d'exécution de l'infraction – C. pén., art. 51 et 496. 1
- 2° Droit pénal – Droit pénal général – Tentative – Actes n'ayant pas atteint leur objectif qu'à cause de circonstances indépendantes de la volonté de l'auteur – Application – Escroquerie – Escroquerie aux fins d'institution frauduleuse de l'auteur comme légataire universel de la victime – Manœuvres ne manquant leur effet qu'en raison de la vigilance du notaire – Auteur ne faisant pas preuve de repentir actif – Circonstances caractérisant à suffisance l'existence d'une tentative punissable – C. pén., art. 51 et 496. 1
- 3° Droit pénal – Droit pénal spécial – Escroquerie – Élément moral – Intention frauduleuse – Constatations requises – Constatations que l'auteur a mis en œuvre les moyens pour réaliser son projet criminel et que l'objet et les circonstances de ce projet criminel confirment l'existence de son intention frauduleuse – Constatations suffisantes – C. pén., art. 496. 1
- 4° Droit pénal spécial – Faux et usage de faux – Éléments constitutifs – Écrit protégé – Définition – Application – C. pén., art. 196 et 197. – **Avec les conclusions du Parquet général.** 11
- 5° Droit pénal spécial – Escroquerie – Manœuvres frauduleuses – Définition – Application – Remise par un plaideur au juge de documents qu'il sait sans valeur – Mise en scène – C. pén., art. 496. – **Avec les conclusions du Parquet général.** 11

Droits de l'homme

- 1° Droit de propriété – Sécurité sociale – Prestation sociale – Législation prévoyant le versement automatique d'une prestation sociale – Législation engendrant un intérêt patrimonial – Législation relevant du champ d'application de l'article 1er du Protocole additionnel n° 1 à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales – Indifférence du point de savoir si le droit à l'octroi de la prestation sociale suppose une cotisation de son bénéficiaire – CEDH, Protocole additionnel n° 1, art. 1er. – **Avec les conclusions du parquet général.** 24

- 2° Droit de propriété – Privation – Justification – Cause d'utilité publique – Sécurité sociale – Prestation sociale – Suspension – Détenu – Revenu pour personnes gravement handicapées – Revenu perçu par un détenu en qualité de salarié handicapé – Qualité impliquant l'aptitude à exercer un emploi – Qualité imposant l'obligation d'être disponible à cette fin – Suspension justifiée par une cause d'utilité publique – CEDH, Protocole additionnel n° 1, art. 1er – Loi du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées, art. 1er, 4 et 30bis. - Avec les conclusions du parquet général. 24

Etablissements de crédit

- 1° Dissolution et liquidation – Condition – Ebranlement de la situation financière – Non-satisfaction des engagements envers les titulaires de droits de créance ou de participation – Impossibilité d'une réorganisation ordonnée – Loi du 18 décembre 2015, art. 129, par. 1. 97
- 2° Sursis de paiement – Ebranlement de crédit – Condition suffisante – Définition – Loi du 18 décembre 2015, art. 122, par. 1. 97

Faillite

- 1° Compensation – Interdiction – Tempéraments – Compensation légale – Réunion des conditions avant la faillite – Compensation judiciaire – Etroite connexité entre dettes réciproques – C. civ., art. 1291 et 1298 ; C. com., art. 444. 85
- 2° Période suspecte – Actes inopposables à la masse des créanciers – Sociétés commerciales – Réduction de capital par dispense de libération du solde des apports – Inopposabilité à la masse des créanciers – Action en libération du capital par le curateur – C. com., art. 445 ; Loi du 10 août 1915, art. 420-13 et 430-13. 107

Mandat

- Mandat d'intérêt commun – Obligation de non-concurrence – Conséquence naturelle – Obligation de loyauté – C. civ., art. 1134 ; Loi du 3 juin 1994, art. 26 (3) et 27. 44

Procédure civile et commerciale

- 1° Reprise d'instance – Obligation – Instances commencées – Appel – Instance nouvelle – Obligation d'adresser les significations aux héritiers – NCPC, art. 488. 48
- 2° Reprise d'instance – Héritiers – Obligation de former la reprise d'instance par ou contre tous les ayants cause – NCPC, art. 486. 48
- 3° Reprise d'instance opérée par plusieurs héritiers – Appel – Obligation d'intimer toutes les parties ayant procédé à une reprise d'instance – NCPC, art. 486. 48
- 4° Référé probatoire – Conditions – Motif légitime – Etablissement ou conservation de faits en vue d'un litige déterminable mais ultérieur – Mesure pertinente – Lien entre litige futur, mesure sollicitée et faits – Absence de relations contractuelles – Indifférence – NCPC, art. 350. 76
- 5° Référé probatoire – Production d'éléments de preuve – Obstacle juridique – Secret bancaire – Obstacle absolu (non) – Mise en balance des intérêts légitimes opposés – NCPC, art. 350. 76
- 6° Relevé d'office d'un moyen – Obligation de respecter le principe de la contradiction – Caractère d'ordre public d'un moyen – Indifférence – NCPC, art. 65. 92

- 7° Appel – Annulation d'un jugement définitif ayant statué sur le fond – Effet dévolutif de l'appel obligeant le juge à statuer sur le fond – Evocation (non) – NCPC, art. 571 et 597. 92

Procédure pénale

- 1° Instruction préparatoire – Régularité – Contrôle – Compétence – Compétence exclusive des juridictions d'instruction, sous le contrôle de la Cour de cassation - Incompétence des juridictions de jugement, sous réserve du cas prévu par l'article 126 (7) du Code de procédure pénale – C. pr. pén., art. 126. 1
- 2° Ordonnance de non-lieu – Appel – Partie civile – Appel de la seule partie civile, à l'exclusion du ministère public – Effet – Saisine de la chambre du conseil – Etendue – Saisine portant tant sur l'action publique que sur l'action civile – C. pr. pén., art. 133. 8
- 3° Droits de la défense – Instruction préparatoire – Chambre du conseil de la Cour d'appel – Pouvoirs – Chambre du conseil de la Cour d'appel ordonnant inculpation d'une personne non encore inculpée – Personne non partie en cause – Personne n'ayant pas à être appelée en cause – Droits de la défense – Respect – Contrôle – Possibilité réservée de présenter ses moyens à un stade ultérieur de la procédure devant la chambre du conseil de la Cour d'appel – C. pr. pén., art. 133, 134 et 134-1 – CEDH, art. 6. 8

Sociétés commerciales

Décisions prises en assemblée générale – Action en nullité – Prescription de six mois – Champ d'application – Application à l'action du curateur fondée sur l'article 445 du Code de commerce (non) – C. com., art. 445 ; Loi du 10 août 1915, art. 1400-6. 107